



Changement de statut étudié à conjoint français

Par **Dani8888888**, le **21/08/2019** à **15:38**

Bonjour Maîtres, je suis Marié avec une française depuis 2 mois et 18 jours et je veux changer de situation. Mais à la préfecture il me demande de retourner dans mon pays d'origine pour faire une nouvelle demande de visa regroupement familial. La cause d'après eux: j'ai pas plus de 6 mois de vie commune avec ma femme. On vient de se marier il ya 2 mois 18 jours quand même, mais non, ils veulent que les gens vivent ensemble sans être mariés. Qu'ils respectent la moralité des uns et des autres. En plus la loi sur le regroupement familial en son

article L 313-11- 4° du CESEDA stipule que j'ai droit à changement de statut semblable à celui de mon épouse.

Jai besoin de vos conseils... Merci d'avance